

N^o 179. — *DÉPÊCHE ministérielle au sujet de la production des états de remises payées aux comptables de la colonie.*

(Direction des Colonies, 4^e bureau).

Paris, le 2^e avril 1878.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — En exécution des prescriptions ministérielles, les administrations coloniales doivent adresser chaque année à mon département un état détaillé des remises de toute nature payées aux trésoriers-payeurs et aux trésoriers particuliers des colonies en leur qualité de receveurs des finances, ainsi qu'aux percepteurs de la colonie.

Ce document a cessé de m'être transmis à partir de l'année 1876.

Il manque également à mes bureaux pour l'année 1874.

Je vous prie de donner des ordres pour que les lacunes que je viens de vous signaler soient comblées le plus tôt possible.

Les états dont il s'agit devront m'être adressés à l'avenir très-régulièrement à la fin de chaque année.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,*

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Directeur des colonies,

Signé : MICHAUX.

N^o 180. — *DÉPÊCHE ministérielle au sujet des rétributions des greffiers ; états annuels.*

(Direction des Colonies, 3^e bureau.)

Paris, le 6 avril 1878.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par une circulaire du 17 mai dernier, mon Département a invité les administrations coloniales à lui adresser au commencement de chaque année des états indicatifs des sommes que perçoivent annuellement les greffiers des cours d'appel, des tribunaux de première instance et des justices de paix à titre de rétributions personnelles ou à tout autre titre.

Je n'ai pas encore reçu les documents de l'espèce pour l'année 1877. Je vous prie de vouloir bien ne pas tarder plus longtemps à me les faire parvenir.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,*

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Directeur des colonies,

Signé : MICHAUX.